

M. Mazankowski et M. Hank se sont penchés sur le développement de l'agriculture au Mexique et au Canada. Ils ont convenu de poursuivre l'exécution de certains projets de coopération mis sur pied lors de la quatrième réunion du Comité mixte de l'agriculture, en avril 1988. Les collaborateurs des deux ministres ont été chargés d'examiner ces projets et d'explorer des moyens d'accroître la coopération entre les deux pays notamment par des échanges professionnels et techniques dans le cadre de projets scientifiques et de recherche tels ceux touchant la commercialisation et l'investissement entre producteurs, incluant les secteurs de productions animales, les questions phytosanitaires et de santé animale ainsi que de produits spécifiques.

M. Hank, dont le ministère assure la gestion des forêts mexicaines, s'est par ailleurs entretenu avec M. Oberle des possibilités de coopération concernant la mise en valeur et la protection des ressources forestières, particulièrement en regard de l'assistance canadienne pour le dépistage et la lutte contre les feux de forêts, ainsi que les programmes de reforestation et de multiplication des semences.

Les ministres de l'Environnement des deux pays se sont entendus sur plusieurs points durant leurs discussions. MM. Bouchard et Chirinos ont souligné l'importance des questions environnementales pour les deux pays et exploré les possibilités de coopération bilatérale d'intérêt mutuel. Il a donc été convenu d'étudier les possibilités de coopération dans le domaine des terres affectées par la pollution industrielle, d'accroître et de resserrer l'actuelle coopération touchant les espèces migratoires; et de coopérer dans l'assainissement des eaux douces des lacs.

Les deux ministres ont insisté sur la nécessité d'une action internationale pour faire face aux grands problèmes tels l'appauvrissement de la couche d'ozone et les changements climatiques.

Reconnaissant l'importance du tourisme pour les économies des deux pays, MM. Hockin et Joaquin ont révisé les modifications proposées à l'actuel accord de coopération dans ce domaine.

Les deux pays ont réaffirmé leur désir de promouvoir l'investissement et la croissance dans le secteur touristique et, dans cette optique, il a été convenu que le rétablissement des services aériens sans escale entre les deux pays serait souhaitable.